

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 09 octobre 2024**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 09 octobre 2024 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis  
Mme Ariane Guilbault  
M. Gaétan Gagné  
M. Robert Piché  
M. Sébastien Lafrenière  
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : Aucune

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Maude Tourangeau, à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2024-10-A5080**

**Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19h01.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-10-A5081**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

**2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024 ;

### **3. Comptes payables**

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2024) ;

### **4 Incendie et sécurité publique.**

- 4.1 Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie.

### **5. Voirie**

- 5.1 Appel d'offres pour faire l'achat d'un camion à neige 10 roues neuf et son équipement de déneigement.  
5.2 Achat de sel à déglacer.

### **6. Loisirs et culture**

### **7. Hygiène du milieu et Environnement**

### **8. Urbanisme, Développement et Industrie**

- 8.1 Autorisation de mandater monsieur Pascal Richard et monsieur Charles Langevin en tant qu'inspecteur pour faire des échantillonnages pour des propriétés du Lac des Pins.  
8.2 Autorisation à la direction générale de demander par invitation 2 soumissionnaires pour faire l'expertise en travaux de fosse septique pour le Lac des Pins.

### **9. Administration**

- 9.1 Suivi de la correspondance- Programme d'électrification du transport scolaire.  
9.2 Couverture cellulaire pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.  
9.3 L'Équité régionale-le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère.  
9.4 Demande d'appui-Demande de soutien au MAMH, pour les modifications souhaitées pour le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie, dans le schéma d'aménagement de la MRCVG.  
9.5 Municipalité de Grand-Remous – Mandat pour un appel d'offres regroupé pour la collecte des boues septiques.  
9.6 Clé en main 2025-2026- CHGA.  
9.7 Club de ski au Mont Ste-Marie.  
9.8 Appel d'offres contrat de collectes et de transport des ordures et des matières recyclables.  
9.9 Appel d'offres pour faire l'achat en crédit-bail du nouveau camion 10 roues neuf et son équipement de déneigement.  
9.10 Directrice générale et greffière-trésorière – Fin de contrat.

### **10 Maire et conseillers**

- 10.1 Avis de motion- Règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.  
10.2 Dépôt et adoption d'un projet de règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.  
10.3 Autorisation de la responsable des loisirs et culture Madame Ariane Guilbault à utiliser la carte Visa du maire.

### **12 Correspondance**

### **13. Période de questions**

### **14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2024-10-A5082**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

**2024-10-A5083**      **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT** que les listes des déboursés au 30 septembre 2024 totalisent 131 012.88\$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	66 409.51 \$
Comptes payés :	36 955.22 \$
Salaires	27 648.15 \$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque et résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Maude Tourangeau  
Directrice générale

4. **Incendie et sécurité publique**

**2024-10-A5084**      **Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie.**

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond et la ville de Maniwaki désirent conclure une entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie pour

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu par la conseillère Ariane Guilbault d'autoriser le maire Mario Langevin et la directrice

générale Maude Tourangeau à représenter et signer pour et au nom de la municipalité d'Aumond, l'entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Maniwaki.

Proposé par

Adoptée à l'unanimité.

## 5. Voirie

### 2024-10-A5085

#### Appel d'offres pour faire l'achat d'un camion à neige 10 roues neuf et son équipement de déneigement.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a besoin d'un camion à neige 10 roues neuf et son équipement de déneigement.

**CONSIDÉRANT** que nous désirons faire l'achat d'un camion neuf;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement de mandater la directrice générale à procéder à un appel d'offres public sur SEAO.

Adoptée à l'unanimité

### 2024-10-5086

#### Achat de sel à déglacer

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire procéder à l'achat de sel à déglacer et que le règlement 2020-02-261 sur la gestion contractuelle nous permet de le faire de gré à gré;

Sel Warwick	138\$/tonne métrique
Somavrac	176.55\$/ tonne métrique

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu de procéder à l'achat pour le sel d'hiver pour une quantité approximative de 50 tonnes chez Sel Warwick.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Maude Tourangeau  
Directrice générale

## 6. Loisir et culture

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

**2024-10-A5087**

**Autorisation de mandater monsieur Pascal Richard et monsieur Charles Langevin en tant qu'inspecteur pour faire des échantillonnages pour des propriétés du Lac des Pins.**

**CONSIDÉRANT** que nous avons une problématique avec certains citoyens et citoyennes concernant la mise à nouveau de leur fosse septique au Lac des Pins.

**CONSIDÉRANT** que ceux-ci doivent se conformer au règlement Q-2, R22, nous pouvons en tant que municipalité depuis le nouvel article de loi 25.1 de la Loi sur les compétences municipales effectuer les travaux aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système des eaux usées d'une résidence au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Pascal Richard et monsieur Charles Langevin en tant qu'inspecteur pour faire des échantillonnages pour des propriétés du Lac des Pins.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-A5088**

**Autorisation à la direction générale de demander par invitation 2 soumissionnaires pour faire l'expertise en travaux de fosse septique pour le Lac des Pins.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire faire faire des expertises pour faire des travaux pour des fosses septiques au Lac des Pins.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à demander par invitation 2 soumissionnaires soient la compagnie GéoVert et Techno-Géo Ar-Graphic, afin que ceux-ci puissent réaliser l'expertise des travaux à faire pour le Lac des Pins.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité

9. **Administration**

**Suivi de la correspondance-Programme d'électrification du transport scolaire.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-R-AG199 appuyant la compagnie « Transport Lemens Inc » dans sa demande de bonification du programme d'électrification du transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** que ce programme annoncé par le gouvernement du Québec exige que tout nouvel autobus scolaire immatriculé aux fins du transport d'élèves soit propulsé par l'électricité d'ici 2030;

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue du ministre en date du 26 juillet 2024 en guise de réponse à la résolution 2024-R-AG199 soulignant que des travaux sont en cours afin de prolonger le Programme et de l'actualiser aux besoins des transporteurs;

**CONSIDÉRANT** que malgré cette correspondance, soi-disant positive, l'entreprise Transport Lemens Inc, se trouve actuellement dans une situation précaire à la suite de l'achat de leur autobus scolaire électrique à plus de 300 000,00\$ en plus des frais associés à l'installation de la borne et les frais reliés à l'électricité, sur une aide financière de 150 000,00\$;

**CONSIDÉRANT** que suite à cet achat par l'entreprise de transport, plusieurs problématiques sont survenues avec la transmission, la direction ainsi que la batterie. La transmission et la direction ont dû être remplacées, et ce, après seulement 40 km de transport avec ce véhicule;

**CONSIDÉRANT** que les pièces et la main-d'œuvre sont difficilement accessibles et disponibles, l'entreprise ne sera pas en mesure de l'utiliser pour le début de l'année scolaire 2024;

**CONSIDÉRANT** ces éléments, plusieurs bris de services du transport scolaire pour la prochaine année scolaire sont à prévoir;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs plaintes ont été entendues par la Fédération des Transporteurs par Autobus;

**CONSIDÉRANT** tous ces enjeux de bris mécanique, la confiance de ces engins électriques n'est plus à son maximum  
**CONSIDÉRANT** que la sécurité des enfants est compromise;

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par la conseillère et il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité d'Aumond de demander au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la mobilité durable ;

Une dérogation de minimum 5 ans, afin de permettre aux entreprises de transport scolaire de bénéficier d'un délai supplémentaire afin de répondre aux critères du Programme;

- Bonifier l'aide financière permettant aux compagnies de transports de couvrir une plus grande partie des frais associés à l'achat des autobus électriques à 100%.

Adopté à l'unanimité

**2024-10-A5090**

**Couverture cellulaire pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-R-AG236 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 18 juin dernier relativement à la couverture cellulaire sur le territoire de la MRCVG;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier est toujours aussi important pour les élus de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT** que la connectivité est un besoin essentiel afin d'assurer la sécurité pour la population val-gatinoise;

**CONSIDÉRANT** que le 28 juin dernier, 100 sites supplémentaires ont été annoncés par le cabinet du premier ministre, cependant la Vallée-de-la-Gatineau ne figure toujours pas dans ces ajouts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Sébastien Lafrenière par et il est unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité d'Aumond demande au gouvernement du Québec de réviser la phase II de construction de sites cellulaires afin d'y ajouter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution au cabinet du premier ministre, monsieur François Legault ainsi qu'à l'adjoint parlementaire du ministre des Finances, monsieur Gilles Bélanger ainsi qu'aux 17 municipalités pour appui.

Adopté à l'unanimité

**2024-10-A5091**

**L'équité régionale-le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère.**

**CONSIDÉRANT** la définition du concept d'équité régionale désignant la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans les régions du Québec, tel que défini par monsieur Charles Sirois, retraité engagé dans le développement rural, social et économique possédant plus de 40 ans de carrière dans les services publics d'emplois;

**CONSIDÉRANT** que de par ses actions, le ministère de l'Emploi ne semble pas démontrer son adhérence à ce concept d'équité en imposant mur à mur des normes ne reflétant pas la réalité territoriale propre à chacune des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adhère à ce concept dans sa totalité tel que défini par le document joint à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Piché et il est unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité d'Aumond adopte dans sa totalité ledit document joint intitulé « L'équité régionale : le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère ».

Il est également résolu de transmettre la résolution ainsi que le document concerné à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain ainsi qu'aux MRC du Québec et autres organismes pour appui.

Adopté à l'unanimité

2024-10-A5092

**Demande d'appui- Demande de soutien au MAMH, pour les modifications souhaitées pour le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie, dans le schéma d'aménagement de la MRCVG.**

**CONSIDÉRANT que** le nouveau schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a été adopté en novembre 2021;

**CONSIDÉRANT que** la MRCVG a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT que** le schéma actuel ne permet plus ou presque plus de développement dans le pôle touristique du Lac-Sainte-Marie qui est le moteur économique de notre municipalité ainsi qu'un atout majeur de la Vallée de la Gatineau;

**CONSIDÉRANT que** beaucoup de discussions et rencontres ont eu lieu avec la MRCVG et le MAMH régional depuis plus d'un an à ce sujet;

**CONSIDÉRANT qu'**à la suite de ces diverses discussions et rencontres nous avons demandé à la MRCVG et au MAMH régional de nous aider à trouver une solution acceptable pour tous et adaptée à notre réalité exceptionnelle;

**CONSIDÉRANT que** la MRCVG a déposé au MAMH, en juin 2024, et ce après à plusieurs discussions avec les intervenants, une demande de modification du schéma concernant le pôle touristique du Lac-Sainte-Marie, qui selon nous était acceptable pour tous;

**CONSIDÉRANT que** cette demande de modification est d'une importance cruciale pour l'avenir de la municipalité de Lac-Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT que** le 5 septembre 2024, une lettre de refus du MAMH a été reçue par la MRCVG, concernant la demande de modification du schéma pour le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT que** depuis le dépôt de la demande de modification le MAMH régional est resté muet et qu'aucune demande d'informations supplémentaires, d'explications ou de rencontres n'a été faite;

**CONSIDÉRANT que** le MAMH a attendu jusqu'à la date limite prévue par la Loi pour nous aviser de leur refus, et ce malgré le fait qu'ils sont impliqués dans le dossier depuis janvier 2024 et qu'ils sont au courant des implications économiques majeures d'un tel refus;



**CONSIDÉRANT que** le refus est basé sur des orientations gouvernementales qui ne cadrent pas avec la réalité de notre pôle touristique et de notre périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT que** les orientations gouvernementales sont un cadre normatif qui s'applique en général à l'ensemble des Villes et Municipalités, mais que parfois il y a des exceptions à la règle;

**CONSIDÉRANT que** nous sommes cette exception à la règle et qu'il est du devoir du Ministère de trouver une solution pour nous permettre de continuer de nous développer et d'assurer notre avenir en tant que Municipalité;

**CONSIDÉRANT que,** dans sa lettre de refus, le MAMH, nous demande d'assurer l'implantation et le développement des réseaux d'aqueduc et d'égouts seulement dans le périmètre urbain, sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique;

**CONSIDÉRANT qu'**ils nous demandent aussi de diriger l'usage « habitation multiple » dans le périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT qu'**ils nous ont eux-mêmes dit que l'implantation d'un réseau d'aqueduc et d'égouts dans notre périmètre urbain était non viable et donc non acceptable pour leur programme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a déjà un réseau d'aqueduc et d'égouts dans le pôle touristique, zone où le développement a lieu, et qu'il est sous-exploité;

**CONSIDÉRANT que** beaucoup d'argent a été investi, au fil des années, dans ce réseau par la Municipalité et par divers paliers gouvernementaux sous forme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT que** nous désirons optimiser et consolider nos infrastructures existantes comme tout bon gestionnaire le ferait;

**CONSIDÉRANT que** notre volonté de densifier le périmètre urbain se reflète dans notre nouveau plan d'urbanisme et nos nouvelles réglementations, mais que l'atteinte de notre objectif risque d'être longue et ardue;

**CONSIDÉRANT que** notre Municipalité a besoin économiquement que le développement du pôle touristique se poursuive et que nous sommes prêts à bien le structurer et l'encadrer;

**CONSIDÉRANT que** les règles sévères et l'interdiction de tous nouveaux lotissements futurs dans près de 80% du pôle touristique obligent nos promoteurs à lotir précipitamment, sans plan d'ensemble et sans vision à long terme ce qui est encore plus dangereux pour notre avenir;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité du Lac-Sainte-Marie dans leur demande au MAMH d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement telle que présentée par la MRCVG ou de nous proposer rapidement, une solution

alternative qui permettra à Lac-Sainte-Marie de poursuivre son développement dans le pôle touristique afin d'assurer sa survie économique et d'assurer l'optimisation et la consolidation de ses infrastructures en place.

**IL EST ÉGALEMENT** résolu de transmettre copie de la présente résolution à la ministre, madame Andrée Laforêt, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière, à la préfète de la MRCVG, madame Chantal Lamarche et aux municipalités de la MRCVG pour appui.

Adopté à l'unanimité

**2024-10-A5093**

**Municipalité de Grand-Remous – Mandat pour un appel d'offres regroupé pour la collecte des boues septiques.**

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal mandate la municipalité de Grand-Remous afin d'aller en appel d'offres regroupé pour la vidange de boues septiques et s'engage à payer à parts égales avec les municipalités participantes, les frais de publication pour l'appel d'offres.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

**2024-10-A5094**

**CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » - 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique) ;

**CONSIDÉRANT QUE** CHGA nous offre le forfait pour 2025 et 2026 et que cela est avantageux pour la municipalité d'accepter l'offre pour ces deux années ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1800.00 \$ avant taxes plus la carte de membre de la radio CHGA-FM pour 2025 et 2026 dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Maude Tourangeau  
Directrice générale

**2024-10-A5095**

**Club de ski au Mont Ste-Marie**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de ski et planche s'adresse aux jeunes de 10 à 16 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme comprend maintenant seulement le transport au coût de 150 \$/participant et que les inscriptions au Mont-Sainte-Marie et la location d'équipement sera faite directement avec le Mont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Municipalité d'Aumond au programme de ski et planche, année 2025-2026.

**IL EST ÉGALEMENT** résolu d'autoriser toutes dépenses cumulatives représentant 50% du coût du transport soit 75 \$ pour chaque participant.

Proposé la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Maude Tourangeau  
Directrice générale

**2024-10-A5096**

**Appel d'offres contrat de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire procéder par appel d'offres public ;

**EN CONSÉQUENCE**, générale à lancer un appel d'offres public, avec des options d'un an, 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> février 2025.

Adoptée à l'unanimité

**2024-10-5097**

**Appel d'offres pour faire l'achat en crédit-bail du nouveau camion 10 roues et de son équipement de déneigement.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Aumond désire procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec son équipement de déneigement.

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à procéder à cet appel d'offres afin d'avoir le meilleur taux en crédit-bail.

Adopté à l'unanimité

**2024-10-A5098**

**Directrice générale et greffière-trésorière – Fin de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Maude Tourangeau, directrice générale et greffière- trésorière avait renouvelé son contrat avec la municipalité d’Aumond en avril dernier.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procédera à l’affiche et à l’embauche d’un(e) nouveau (nouvelle) directeur (trice) qui entrera en poste le plus tôt possible.

**CONSIDÉRANT QU’un avis de 30 jours a été dument donné à monsieur Mario Langevin tel que spécifié dans son contrat;**

**EN CONSÉQUENCE,** la directrice générale madame Maude Tourangeau quittera ses fonctions le 8 novembre prochain, celle-ci s’engage à aider le nouveau budget 2025 ainsi que la visite de la firme comptable.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l’unanimité.

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

**Avis de motion –**

**Règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.**

Avis de motion est par la présente donné par Anne Lévesque qu’a une séance ultérieure, un règlement relatif au nombre de membre composant le conseil municipal sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l’article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j’avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

---

Anne Lévesque  
Conseiller(ère) siège # 6

**2024-10-A5099**

**Dépôt et adoption d’un projet de règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.**

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D’AUMOND  
MRC DE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-10

---

### FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité est de 783.

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (*LERM*) autorise le conseil « d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement doit, d'une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d'autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l'année civile « qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et greffière-trésorière indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers;

### EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

#### Article 1. Composition du conseil

Le conseil de la Municipalité se compose du maire et de (quatre) conseillers.

#### Article 2. Entrée en vigueur et prise d'effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il s'applique à compter de la prochaine élection générale, conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*).

Maire

Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**2024-10-A5100**

**Autorisation de la responsable des loisirs et culture Madame Ariane Guilbault à utiliser la carte Visa du maire.**

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Ariane Guilbault responsable des loisirs et culture à utiliser la carte Visa de monsieur Mario Langevin pour faire l'achat d'article de décoration ou tout autre produit pour l'activité Halloween au montant de 200.00\$

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adopté à l'unanimité

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

**2024-10-A5101**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h30.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mario Langevin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maude Tourangeau  
Directrice générale  
Greffière trésorière